

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2797-2021**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2797-2021 modifiant le Règlement 2771-2020 prévoyant des travaux de réaménagement et de prolongement de services sur la rue des Quatre-saisons et autorisant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a pour objet la modification du Règlement 2771-2020, afin de mettre à jour les données financières du projet visé par ce règlement, de hausser le montant de la dépense d'un montant de 8 000 \$ et de hausser le montant qui sera financé par la réserve pour financement des immobilisations du même montant de 8 000 \$, le tout dans le cadre de l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie et autres travaux connexes sur la rue des Quatre-saisons.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement le 8 septembre 2021 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 octobre 2021.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 26 octobre 2021.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière